

RECOMMANDATIONS

Précautions à prendre pour consommer l'eau suite aux intempéries ALEX

Nice, 7/10/2020

Les infrastructures de distribution d'eau ont été endommagées voire mises hors service dans plusieurs communes. L'intervention des services techniques permet de rétablir progressivement la distribution d'eau et des unités de traitement mobiles sont en cours de déploiement. L'agence régionale de santé diligente des contrôles pour s'assurer de la qualité des eaux distribuées.

Au rétablissement de la distribution et avant de consommer l'eau ou de l'utiliser pour la préparation des aliments et l'hygiène bucco-dentaire, il est nécessaire :

- de réaliser une purge complète des canalisations intérieures (habitation, écoles etc.) en ouvrant l'ensemble des robinets simultanément pendant plusieurs minutes,
- de s'assurer auprès du service des eaux ou de la mairie que des contrôles ont été réalisés par l'agence régionale de santé, attestant de sa qualité.

Pour les zones encore privées d'eau courante, de l'eau embouteillée ou des sachets d'eaux traitées par unité mobile sont mis à la disposition de la population.

En l'absence d'accès en quantité suffisante à de l'eau potable, il est recommandé de faire bouillir l'eau pendant cinq minutes afin d'en assurer la désinfection pour les usages alimentaires : lavage des fruits et légumes, cuisson des aliments, cuisine etc. L'eau ainsi conditionnée peut être conservée pour une durée maximale recommandée de 72 h (3 jours) maximum, préférentiellement au réfrigérateur.

Les personnes fragiles (personnes âgées, patients souffrant de maladies chroniques, femmes enceinte et enfants en bas âges) doivent toujours privilégier l'eau potable, qu'elle soit issue d'un réseau contrôlé par l'ARS, en bouteille ou en sachet.

Toute odeur chimique ou d'hydrocarbures doit alerter et dans ce cas l'eau ne doit pas être consommée, même bouillie.